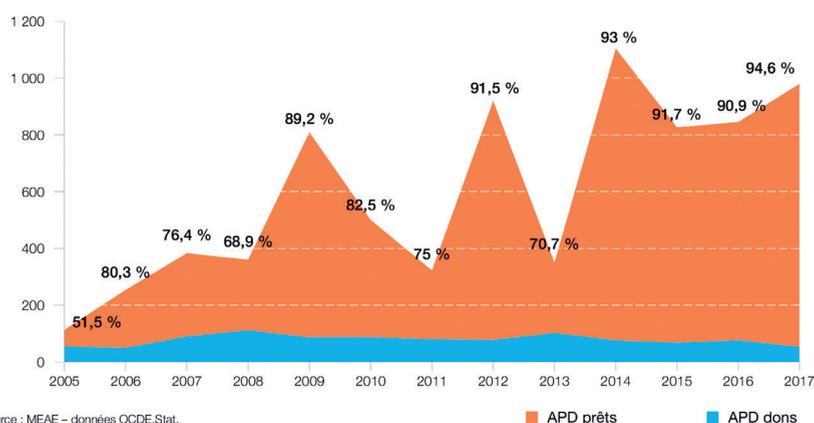


Actualités internationales

LA FRANCE SE DOTE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE INTERNATIONALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La nouvelle Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement dresse le bilan de la première stratégie et fixe les orientations de l'aide publique au développement française en la matière pour 2020-2030. Ce document d'orientation politique, présenté le 24 février dernier, réaffirme l'importance d'une approche intersectorielle et d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Répartition des engagements d'APD bilatérale française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement entre prêts et dons (millions d'euros)



Reconnaissant l'eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire de l'aide publique au développement (APD), la France s'était dotée en 2005 d'une première stratégie qui a notamment permis de structurer l'aide au développement et les interventions de la France à l'international dans le domaine de l'eau.

Mais la nécessité de s'ancrer plus fortement dans la logique de développement durable et de s'inscrire pleinement dans la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD), que s'est fixée la communauté internationale en 2015, imposait à la France de repenser sa politique de coopération dans le secteur de l'eau et l'assainissement, en élargissant son champ d'intervention et en prenant en compte les effets du changement climatique.

Car si l'expression « eau et assainissement » désigne les services d'eau potable et d'assainissement, elle englobe aussi l'hygiène et la gestion intégrée et durable des ressources en eau à l'échelle mondiale. En effet, par sa transversalité, la concrétisation de l'ODD 6, qui vise à « garantir à tous l'accès à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau », conditionne l'atteinte de l'ensemble des ODD.

Articulés autour de trois axes prioritaires, les objectifs de cette nouvelle stratégie permettent d'intervenir sur l'ensemble des grandes problématiques actuelles, notamment la mise en œuvre effective du droit humain à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), ainsi que la protection et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le premier axe de cette nouvelle stratégie repose sur le renforcement de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement. La France soutient le renforcement du rôle d'ONU-Eau et promeut les conventions d'Helsinki (1992) sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de New York (1997) sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Deux instruments qui ont pour vocation de renforcer la gestion durable et concertée des cours d'eau. La France plaide pour leur ratification à l'international pour assurer la paix, la sécurité et la pérennité des usages de l'eau.

Ceci pour créer des conditions propices aux deux autres axes stratégiques dont le premier vise au renforcement de la sécurité d'approvisionnement en eau, et le second à augmenter les moyens et les outils de financement en privilégiant le développement de solutions innovantes et de mécanismes solidaires. En matière d'APD, la stratégie reconnaît notamment la prépondérance de l'instrument « prêts » et acte de la nécessité d'augmenter les dons notamment vers les Pays les Moins Avancés, bien qu'aucun objectif chiffré ne soit précisé. Plus largement, la nouvelle stratégie de la France vise à assurer la cohésion du secteur de l'eau et de l'assainissement avec d'autres ODD et à répondre aux autres grands enjeux actuels que sont la sécurité alimentaire, la santé, la réduction des inégalités, l'éducation, ou encore le développement économique. La nouvelle stratégie de la France est téléchargeable à l'adresse : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/eau_fr_web_cle07e783.pdf